

Procès-verbal de l'AG 2021 du MDA, tenue au restaurant L'Escale, le vendredi 22 octobre 2021, de 14 h 00 à 16 h 15

| | |
|----------------------------------|--|
| Président de l'assemblée: | Yves Tricot |
| Comité: | Claire-Lise Demierre, Marie-Michèle Andonie, Christophe de Reyff, Yves Tricot |
| Procès-verbal: | Christophe de Reyff |
| Présent(e)s: | 62 personnes (selon liste des présences) |
| Excusée(e)s: | Mesdames et Messieurs: Denise Baeriswyl, Ursula Baumeyer, Isabelle Berger, Marie-Françoise Bürgy, Silvia Cadieux, Rose-Marie Diacon, Patricia Gendre, Marie-Claire Gabaglio, Antoinette Gumy, Myriam Humbert, Francis et Yvette Maillard, Marianne Martin, Pierre-Yves Moret, Dorly Neuhaus, Tanja Perroulaz, Marie-Chantal Piccand, Edith Rime, Edmond Rion, Janine Risse, Claudia Rossmann, Hansklaus Rummler, Claudine Stucky, Georges Tena, Gerlinde Villard, Gilberte Vuarnoz, Francine Wyss, Jean-P. Zimmermann (28 personnes). |

Ordre du jour de l'assemblée:

1. Souhais de bienvenue, adoption de l'OJ, hommage aux disparus et désignation des scrutateurs
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 avril 2019
3. Présentation des rapports d'activités du MDA Fribourg (comité et groupes)
4. Projet de modification des statuts, explications et vote
5. Comptes des exercices 2019 et 2020, rapports des vérificateurs et vote sur l'acceptation
6. Convention de collaboration avec Pro Senectute Fribourg, explications et vote
7. Situation du projet de fête des 35 ans du MDA Fribourg en 2022
8. Présentation, discussion et vote sur la création d'un "Fonds de Jubilé du MDA-Fribourg"
9. Budget selon les cotisations 2021, présentation et vote sur son acceptation
10. Fixation de la cotisation 2022
11. Nomination d'un-e suppléant-e vérificateur-trice des comptes
12. Démissions, élections ou réélections des membres du comité
13. Nomination d'une 2^{ème} personne pour l'accès aux comptes
14. Démissions - admissions; remerciements aux membres méritants
15. Programme d'activités pour la fin 2021 et le début de 2022
16. Propositions individuelles et divers

1. Souhais de bienvenue, adoption de l'ordre du jour, hommage aux membres disparus et désignation des scrutateurs

Yves Tricot, Trésorier du MDA, ouvre l'assemblée et se présente. Il a été désigné par le comité du MDA pour présider cette assemblée.

Le **Président** informe l'assemblée que les invités viendront à 16 h ; ce sont **Mme Anne Maillard**, membre de la direction de la BCF, qui sponsorise fidèlement le MDA depuis des années et **M. Robert Bolognesi**, directeur de **Meteorisk**, qui fera une présentation à l'issue de cette assemblée sur le thème des risques liés à la neige et aux changements climatiques. Le Président d'honneur du MDA, **M. Francis Maillard**, ainsi que son épouse **Yvette** ont dû s'excuser pour une raison imprévue.

Le **Président** salue la présence de trois membres d'honneur du MDA, **MM. Emmanuel Telley, Michel Vorlet et Marc Macherel**.

Le **Président** constate que l'assemblée a été convoquée par voie écrite personnelle et par courrier posté le 6 septembre, largement dans le délai de 20 jours selon les statuts. Chacune et chacun a reçu l'ordre du jour de cette assemblée. Il propose de déplacer le point sur la **modification des statuts**, point fondamental qui doit être clarifié avant d'autres points qui se réfèrent aux statuts. L'ordre du jour regroupe maintenant la **présentation et le vote des comptes 2019 et 2020** en un seul point.

Il n'y a pas de questions concernant cet ordre du jour ; il est ainsi **adopté**.

Le **Président** aborde un thème qui touche tous les membres du MDA, un hommage aux membres disparus depuis la dernière assemblée générale d'avril 2019 et qui sont assez nombreux, **15** personnes sont décédées : **Marcel Rotzetter**, membre d'honneur et ancien trésorier, en avril 2019, **Maurice Peiry-Moret** en mai 2019, **Monique Despond** et **Marcel Clément** en septembre 2019, **René Yerly** en novembre 2019, **Rose-Marie Déglise** en décembre 2019, **Christiane Mossier** et **Clovis Morel** en janvier 2020, **Michel Schaer**, ancien trésorier, en mars 2020, **Éliane Auderset**, responsable des repas de l'amitié, en avril 2020, **Eugène Knopf** en mai 2020, **René Baechler** en novembre 2020, **Jacques Pasquier** en février 2021, **Gaston Stutz** en été 2021 et **Marcel Piller** en octobre 2021.

Le **Président** prie l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence à la mémoire de ces membres disparus.

Il prie aussi l'assemblée d'avoir une pensée pour les membres qui ont dû entrer en EMS et ceux qui ont dû être hospitalisés, par exemple à cause du Covid-19.

Désignation des scrutateurs : **MM. Jean-Pierre Toffel et Marc Macherel** sont **élus**.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 avril 2019

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été rédigé par **Christophe de Reyff**, et a été envoyé sur papier avec l'invitation à l'AG du 21 avril 2020, annulée suite à la 1^{ère} vague de Covid-19. Il n'y a pas de questions. Il est **adopté** à l'unanimité.

3. Présentation des rapports d'activités du MDA Fribourg (comité et groupes)

• Séances du comité :

Depuis avril 2019, le comité a tenu **6 séances en 2019, 8 séances en 2020**, dont 3 par e-mail, et **7 séances en 2021**, soit **21** séances en tout. Ces séances ont été présidées à tour de rôle par Ulrich Schütz, Christophe de Reyff et Yves Tricot, cela toujours en l'absence d'un Président en titre du MDA.

• Activités saisonnières du MDA :

En 2019, les activités communes prévues ont pu avoir lieu normalement, comme la sortie de printemps dans le **Val d'Aoste le 25 juin** ; 44 personnes y ont participé, dont 3 non-membres.

En automne 2019, le **17 octobre**, a été organisée une visite des **Ateliers de La Côte**, à Étoy dans le canton de Vaud, un endroit très intéressant et diversifié. L 15 participants ont beaucoup apprécié cette visite.

Le traditionnel repas de Noël a eu lieu le **18 décembre 2019**, au restaurant L'Escale, avec le **chanoine Claude Ducarroz** comme invité d'honneur. Après le traditionnel concert donné par la chorale et l'orchestre de chambre, une fondue chinoise a été appréciée par 125 personnes, repas entrecoupé par une allocution du **chanoine Ducarroz** sur le thème de « nos 2 naissances et nos 3 vies ».

Dès 2020, la principale préoccupation du comité ont été de trouver comment continuer à faire vivre le MDA durant la pandémie, sachant que beaucoup d'activités ont été annulées, les marcheurs et marcheuses ayant été les seuls à être épargnés. Il y a eu de **grosses conséquences financières**, et il a fallu

trouver des moyens d'en limiter les effets, soit par des économies, soit en demandant de l'aide aux autorités cantonales et fédérales (voir le **point 5**).

Suite aux restrictions sanitaires, le comité a dû envoyer plusieurs communications écrites aux membres pour les garder informés de ses efforts pour maintenir un minimum d'activités et les rassurer que le MDA serait toujours là après le Covid :

- le **26 mars 2020**, pour informer des effets du coronavirus sur les activités du MDA ;
- le **18 mai**, pour annoncer l'annulation de la sortie de printemps ainsi que de l'AG de 2020 ;
- le **30 septembre** pour avoir l'avis des membres sur l'organisation du repas de Noël ;
- le **4 novembre** pour communiquer aux membres le résultat de ce sondage ;
- le **15 mars 2021** pour faire le point et informer du report de l'AG à l'automne ;
- le **11 juin** pour informer des contacts avec Pro Senectute (voir **point 6**) et pour annoncer l'AG 2021 ;
- enfin le **6 septembre** pour l'invitation à cette assemblée générale.

Concernant les postes de Président et de Vice-président, laissés vacants depuis les démissions de **Francis Maillard** et **Michel Vorlet** en 2018, le comité a fait plusieurs tentatives pour leur trouver des successeurs. Jusqu'à présent, aucune des personnes contactées n'a voulu prendre ces responsabilités, et le comité a continué à fonctionner en « groupe présidentiel », se partageant les tâches normalement dévolues au Président ou au Vice-président, mais sans les remplacer vraiment (voir le **point 12**).

Il n'y a pas questions concernant ce rapport d'activités du comité qui est ainsi tacitement **adopté**.

- **Présentation des activités des groupes du MDA depuis le 16 avril 2019 par les responsables (prestations : nombres de répétitions, dates des concerts et représentations) :**

Claire-Lise Demierre, pour la **Chorale l'Âge en Chanteurs**.

Christophe de Reyff, pour l'**Orchestre de chambre**.

Marie-Michèle Andonie, pour le **Théâtre des 4-Heures**.

Danielle Schaer, pour les **marcheurs et marcheuses** (rapport lu par **Claire-Lise Demierre**).

Daniel Baechler, pour le **tennis de table**.

Laurette Desbiolles, pour le **groupe de jass**.

Le **Président** mentionne encore que les **repas de l'amitié** ont dû être mis en suspens suite à la pandémie de Covid et qu'il n'y a actuellement plus de responsable pour les organiser, suite d'abord au décès de **Mme Éliane Auderset**, puis aux problèmes de santé d'**Ulrich Schuetz** qui l'avait remplacée pour quelque temps. Pour les réactiver, il faudra d'une part trouver une personne qui s'en occupe et aussi que la situation sanitaire se soit enfin normalisée.

Le **Président** tient à remercier au nom du comité du MDA chacune et chacun des responsables des groupes : **Marie-Josée Monney** pour la chorale, **Jean-Claude Charrez** pour l'orchestre de chambre, **François Menétrey** pour le théâtre, **Daniel Baechler** pour le tennis de table, **Danielle Schaer** pour les marcheurs et marcheuses et **Laurette Desbiolles** pour le jass, pour leur engagement et leur enthousiasme, ainsi que tous ceux qui s'engagent pour les aider, particulièrement dans les conditions difficiles actuelles.

Il n'y a pas de questions sur ces rapports d'activité qui sont ainsi tacitement **adoptés**.

4. Projet de modification des statuts, explications et vote

Le **Président** rappelle que les statuts actuels datent de 2014, établis sous la présidence de **Francis Maillard**. Si le comité propose maintenant quelques modifications, c'est essentiellement pour rendre ces statuts **compatibles avec un comité qui fonctionne sans Président ni Vice-président** (ce qui est le cas depuis 2018) et parce que cela pourrait encore durer. Il n'y a rien de changé concernant la mission ou le fonctionnement du MDA. Les changements proposés ont été **indiqués en rouge** dans le texte qui a été déjà envoyé avec l'invitation à l'assemblée générale 2020 et qui a dû être annulée.

Il n'y a pas de questions. L'assemblée est d'accord de voter en bloc ces modifications, ce qui est adopté. **Ces modifications de statuts sont donc acceptées**. La version des statuts ainsi mise à jour est jointe **en annexe** de ce procès-verbal.

5. Présentation des comptes des exercices 2019 et 2020 et des rapports des vérificateurs ; vote sur leur acceptation

À cause du retard de cette assemblée générale, il y a donc présentation de deux années comptables :

- **Comptes 2019 (détails en annexe)** : recettes : 46'141,47 ; dépenses : 48'314,60 ; perte : 2'173,13 (bénéfice budgété : 413,25 ; à signaler que 3'139,90 de dépenses sont dues au rattrapage AVS pour 2014 à 2018 ; sinon le bénéfice aurait été de 966,77) ; bilan : 61'073,65 ; capital propre à reporter : 52'728.-.

Pas de questions. Le Rapport des **vérificateurs** des comptes **2019** est lu par **Philippe Brunchwitz**.

Il n'y a pas de questions. **Les comptes et bilan 2019, ainsi que le rapport de révision et la décharge au comité sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.**

- **comptes 2020 (détails en annexe)** : recettes : 17'465,25 ; dépenses : 19'127,59 ; perte : 1'661,74 (perte budgétée : 1'487,75) ; bilan : 55'686,76 ; capital propre à reporter : 51'066,26.

Pas de questions. Le Rapport des **vérificateurs** des comptes **2020** est lu par **Philippe Brunchwitz**.

Il n'y a pas de questions. **Les comptes et bilan 2020, ainsi que le rapport de révision et la décharge au comité sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.**

Le **Président**, aussi en tant qu'exerçant sa fonction de **Trésorier**, ainsi que les autres membres du comité remercient l'assemblée de leur avoir accordé sa confiance durant ces deux exercices passés.

6. Convention de collaboration avec Pro Senectute, explications et vote

Le **Président** rappelle les démarches entreprises par le comité et les conséquences pour le MDA :

À la fin de l'année 2020, le comité a pris contact avec **M. Jean-Marc Groppo**, directeur de **Pro Senectute Fribourg** jusqu'à fin 2020, afin de discuter de la continuation du soutien de Pro Senectute pour le MDA, qui était ces dernières années de 400.- pour le concert-spectacle annuel du MDA. De plus, Pro Senectute avait aussi donné au MDA 1'000.- dans le cadre de la création du « Fonds culturel » à l'initiative de notre ancien Président **Francis Maillard**.

M. Groppo a alors proposé au comité de rencontrer le nouveau directeur de Pro Senectute, **M. Emmanuel Michielan**, afin de faire connaissance et de voir dans quelle mesure les deux organisations, qui poursuivent des buts similaires, mais de manières différentes, pourraient s'entraider. Le comité du MDA a eu le 24 février 2021 une 1^{ère} rencontre avec M. Michielan. Durant cette séance, M. Michielan a expliqué que Pro Senectute pourrait aider le MDA, d'une part, en faisant de la promotion de ses activités dans ses programmes, et, d'autre part, par un soutien financier plus important que par le passé.

Cela est rendu possible parce que Pro Senectute reçoit des subventions de la Confédération, via l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour ses activités propres et aussi celles d'associations soutenues par Pro Senectute. Cependant, certaines conditions doivent être remplies et donc cela n'est pas encore garanti pour Pro Senectute. Malgré ce risque, Pro Senectute a proposé un **soutien annuel de 300.- par année et par groupe d'activité**. La seule chose que le MDA devra faire est de communiquer à la fin de chaque année les dates des activités et le nombre de personnes qui y participent.

Le comité a consulté tous les groupes du MDA, et **5 groupes** (orchestre, chorale, théâtre, tennis de table et jass) ont été d'accord de participer à cette collaboration avec Pro Senectute. Les marcheurs et marcheuses, déjà assez nombreux, ne le souhaitent pas par peur de voir arriver trop de nouvelles personnes. Pro Senectute propose donc de soutenir le MDA jusqu'à un maximum de **1'500.- par année**, ainsi que d'autres avantages promotionnels sur leur site Internet et dans leurs brochures semestrielles.

L'essentiel est que cette collaboration n'implique aucune perte d'indépendance pour le MDA. Il ne s'agit pas d'une fusion, ni d'une absorption par Pro Senectute. Ce n'est même pas un but à long terme du comité. Le comité continuera à gérer le MDA comme par le passé, sans aucune ingérence de Pro Senectute dans les décisions du comité ni dans les groupes. Pour les membres du MDA, rien ne change. Une fois payées la cotisation normale due au MDA et celles prévues pour la chorale et l'orchestre, les activités restent gratuites comme cela a toujours été le cas.

La publicité pour le MDA faite par Pro Senectute a lieu via leur programme d'activité (semestriel), distribué à environ 6'000 exemplaires aux institutions et aux seniors du canton. Les activités du MDA sont aussi indiquées sur le site Internet de Pro Senectute.

Cette publicité peut apporter de nouvelles personnes intéressées par le MDA. Après une période d'essai normale dans un des groupes du MDA, si celles-ci veulent poursuivre leur activité, elles doivent devenir membres du MDA et s'acquitter de leurs cotisations comme les autres. Il n'y a pas de différence avec d'autres personnes qui s'intéresseraient au MDA sans passer par Pro Senectute.

L'aspect de recrutement de nouveaux membres est très important, car le nombre de membres a fortement diminué ces dernières années, **d'environ 45 membres (ou 17%) en 2 ans**, en partie à cause du Covid, et il est urgent de trouver de nouveaux membres.

Le document de la convention de collaboration, distribué aux membres avec l'invitation à l'AG, est associé à un formulaire que chaque chef des 5 groupes concernés doit remplir à la fin de chaque année et qui doit être envoyé à Pro Senectute pour obtenir le soutien financier au début de l'année suivante.

Pro Senectute a encore demandé si l'on pouvait leur communiquer les noms et adresses des membres du MDA. **Cette décision appartenant aux membres eux-mêmes**, le comité leur a posé la question. Finalement, 67 membres ont accepté que le MDA transmette certaines de leurs coordonnées.

L'entrée en vigueur de cette convention était avril 2021, **sous réserve de sa ratification par l'assemblée générale de ce jour**. Cette convention peut aussi être résiliée à la fin de chaque année dès 2022.

Pour le comité du MDA, cette collaboration est **très profitable au MDA**. Il n'y a pas de questions. **Cette convention avec Pro Senectute est adoptée à l'unanimité sauf 3 abstentions**.

7. Situation du projet de fête des 35 ans du MDA en 2022

Par suite du retard considérable dû au Covid-19, ce projet n'a pas encore démarré. Il était basé sur l'idée de réaliser des événements en collaboration avec les trois « Associations du Quartier du Bourg » de Fribourg (habitants, commerçants, cafetiers-restaurateurs). Des premiers contacts ont eu lieu, mais rien de concret n'a encore pu être établi. D'autre part, d'importants travaux pour la rénovation du quartier du Bourg sont prévus dès 2022, avec de gros chantiers dans cette zone, ce qui rend très problématique l'organisation de tels événements impliquant le MDA et ces associations du Bourg. Il est donc très probable que cette fête des 35 ans ne pourra pas avoir lieu comme prévu.

Quelques événements spéciaux pourraient quand même avoir lieu cette année 2022, en profitant de cette collaboration avec Pro Senectute. Des discussions auront lieu le 1^{er} décembre avec M. Michielan. Les groupes du MDA (orchestre, chorale et théâtre) pourraient peut-être donner des prestations dans différentes communes de la Broye et de la Glâne, en étant aidés financièrement par Pro Senectute. Cela reste une possibilité et le cas échéant cela serait organisé pour l'automne 2022. Par exemple, la *Schubertiade*, prévue initialement à Fribourg en 2021, a été renvoyée aux **3 et 4 septembre 2022** à Fribourg, et l'Orchestre de chambre du MDA a été invité à y participer. Il n'y a pas de questions ni de vote.

8. Présentation, discussion et vote sur la création d'un « Fonds de jubilé du MDA-Fribourg »

Dans l'idée originale de notre Président d'honneur, **M. Francis Maillard**, ce fonds voulait s'appeler « **Fonds culturel** » et son but était de mieux financer les activités culturelles qui sont les plus coûteuses parmi celles du MDA. De l'argent avait déjà pu être obtenu par Francis Maillard, dont 1'000.-

de la BCF, 1'000.- de Pro Senectute, et le reste étant des dons des membres du MDA, pour un total d'environ 3'119,30 à ce jour, un montant comptabilisé sous forme de passif transitoire.

Lors de sa présentation durant l'assemblée générale 2019, des voix s'étaient opposées à la création de ce « Fonds culturel », principalement à cause de son nom qui exclut les groupes non-culturels, tels que les marcheurs et marcheuses, ou le groupe de tennis de table. L'assemblée a fini par refuser sa création. Le comité a donc revu sa copie après cette assemblée générale 2019 et a tout d'abord pensé modifier le nom de ce fonds en « **Fonds des 35 ans** », étant entendu que tous les groupes du MDA seraient invités à participer à la Fête des 35 ans du MDA, d'une manière ou d'une autre, mais qui restait à définir. Cette proposition aurait dû être soumise à l'assemblée générale 2020, mais le Covid-19 est venu et l'AG 2020 a été annulée.

Comme expliqué plus tôt, il est devenu pratiquement impossible de réaliser ce projet de fête en 2022. Il n'est pas encore décidé si cette fête devrait être retardée d'une année ou de deux, voire de cinq pour correspondre aux 40 ans du MDA Fribourg.

Étant donné les incertitudes sur les dates d'utilisation de ce fonds, le comité propose maintenant de nommer ce Fonds « **Fonds de jubilé du MDA-Fribourg** ». Cela veut dire qu'il servira au financement d'événements destinés à commémorer la fondation du MDA Fribourg (en 1987), auxquels tous les groupes pourront participer s'ils le désirent, dans le but de mieux faire connaître notre association et de célébrer son existence.

Un règlement approprié a été rédigé par le comité du MDA, puis révisé sur la proposition de Philippe Brunschwig, vérificateur des comptes, qui a été envoyé aux membres avant cette assemblée, sur papier ou par courriel.

Il n'y a pas de questions. Au vote, **la création et la dénomination de ce fonds sont acceptées à l'unanimité.**

9. Budget et cotisation 2021, présentation et vote sur son acceptation

L'établissement du budget 2021 a été un exercice particulièrement compliqué cette année, à cause des incertitudes liées à l'évolution de la pandémie et les mesures sanitaires qui ont suivi. Cependant, ce budget n'aura pas pu être présenté à une assemblée générale avant ce 22 octobre, donc il n'y a en fait plus beaucoup de prévisions à faire. La plupart des dépenses et des recettes ont déjà eu lieu ou sont assez prévisibles, à **l'exception notable des cotisations 2021.**

Il y a deux raisons pour lesquelles le comité n'a pas demandé de cotisations cette année : la première est statutaire, car, selon les statuts, les cotisations de l'année suivante doivent être approuvées par l'assemblée générale de l'année en cours. Or, comme il n'y a pas eu d'assemblée générale en 2020, les cotisations 2021 n'ont pas été votées et donc ne sont donc pas exigibles selon les statuts.

L'autre raison est que, par suite des restrictions sanitaires, de nombreuses activités et prestations du MDA ont dû être supprimées, une partie en 2020 et l'autre en 2021, si bien qu'on peut dire qu'en gros, à l'exception des marcheurs et marcheuses, les membres du MDA ont pratiquement perdu une année de prestations de leur association. Il serait donc équitable d'exempter les membres du MDA de payer leur cotisation en 2021, sachant qu'ils l'ont payée en 2020. Le budget a donc été établi avec l'hypothèse que les cotisations 2021 sont supprimées.

- **Budget 2021 (détails en annexe) :** recettes : 16'808,25 ; dépenses : 22'606,95 ; perte : 5'798,70.

On voit que le résultat est une perte assez importante, bien que supportable vis-à-vis de la fortune du MDA (environ 11% de la fortune). Cette perte est le résultat du renoncement aux cotisations 2021, qui représentaient en 2020, avec les contributions des musiciens et des choristes, près de 13'000.-.

Actuellement, le MDA a quand même reçu près de 1'000.- de contributions volontaires, surtout venant des marcheurs et marcheuses presque pas perturbées par le Covid-19.

Le MDA a aussi été privé de **subvention cantonale** en 2021 (2'000.-). La raison du refus de **Mme la Conseillère d'État Anne-Claude Demierre (DSAS)** était le fait que le MDA n'a pas offert ses prestations habituelles à 100%, même si cela a été dû à la pandémie. Heureusement, **la fidèle sponsor, la BCF**, a maintenu son soutien en 2021 et le MDA se doit de remercier vivement **Mme Anne Maillard** pour sa compréhension et sa sympathie.

Malgré la quasi-absence de cotisations, de revenus de spectacles et de subvention de l'État (soit un **manque de près de 24'000.-**), le **déficit** prévu n'est « **que** » de **quelque 5'800.-**. Cela n'a été possible que grâce aux soutiens obtenus, d'une part, de la caisse de chômage (**RHT**) qui a pris en charge une partie du salaire de la directrice de la chorale, et, surtout, grâce au soutien de l'Office fédéral de la culture (**OFC**) qui a indemnisé le MDA à 80% des revenus des groupes culturels (théâtre, chorale et orchestre) qui ont été perdus à cause des restrictions sanitaires (concerts-spectacles annuels 2020 et 2021 du MDA, prestations des trois groupes culturels dans des homes ou d'autres lieux). Le soutien espéré de Pro Senectute, grâce à la nouvelle convention de collaboration, et qui sera comptabilisé comme actif transitoire, aide aussi à limiter les pertes.

Quelques économies ont aussi pu être réalisées, notamment grâce au directeur de l'Orchestre de chambre, **Jean-Claude Charrez**, que nous remercions pour avoir accepté de renoncer à une partie de ses indemnités définies dans son contrat, et grâce aussi à tous les **membres du comité qui ont renoncé à leur rémunération** annuelle de 200.- par an, par deux fois, en 2020 et en 2021, ainsi qu'aux repas de comité. Au final, le MDA peut se permettre de ne pas demander de cotisation à ses membres et ainsi de les « indemniser » pour le manque de prestations entre 2020 et 2021. Le Trésorier tient à préciser que, bien entendu, des donations volontaires sont toujours possibles et les bienvenues.

Il n'y a pas de questions. **Ce budget est ainsi adopté à l'unanimité.** Le Trésorier, en particulier, et le comité, en général, remercient l'assemblée pour sa confiance.

10. Fixation de la cotisation 2022

On peut espérer que l'année 2022 sera presque « normale » : avec les progrès de la vaccination et stimulés par l'extension du certificat Covid et son application même qui limite les risques de contaminations, tous les membres peuvent espérer que les activités du MDA vont pouvoir se dérouler presque normalement en 2022. Le budget 2022 sera présenté à l'AG du printemps 2022.

Il est donc justifié de proposer une **cotisations normale de base de 45.-**. Le comité propose aussi de garder à son niveau les 30.- de cotisation supplémentaire pour les participants de la chorale et de l'orchestre. Le comité pense qu'il serait prématuré de proposer une cotisation plus élevée avant d'avoir vu le résultat d'une nouvelle année « normale », et cela d'autant plus que le MDA devrait bénéficier d'un soutien accru de Pro Senectute les années prochaines. Selon les statuts, seule la cotisation de base de Fr. 45.- doit être votée par l'assemblée générale.

Il n'y a pas de questions. **La cotisation 2022 de Fr. 45.- est acceptée à l'unanimité.**

11. Nominations d'une suppléante ou d'un suppléant et d'une 2^e vérificatrice ou d'un 2^e vérificateur des comptes

Philippe Brunschwig est maintenant le vérificateur sortant, et **Arlette Clément** devient la 1^{ère} vérificatrice. L'assemblée générale du MDA doit cette année élire deux personnes, parce qu'il n'a pas été possible d'élire de suppléante ou de suppléant en 2020.

Pour le poste de 2^e vérificateur, il y a un candidat en la personne de **Daniel Baechler**, par ailleurs responsable du groupe de tennis de table, et aussi expert en matières comptables, ayant fait sa carrière au Crédit Suisse. Il n'y a pas d'autres candidatures pour ce poste. L'assemblée **nomme Daniel Baechler** comme 2^e vérificateur pour les comptes 2021.

Pour le poste de suppléante, le comité propose la candidature de **Marguerite Guisolan**, membre du groupe des marcheurs et marcheuses. Elle a une expérience de gestion financière d'un garage et donc

connaît la comptabilité. Il n'y a pas d'autres candidatures. L'assemblée **nomme Marguerite Guisolan** comme vérificatrice suppléante pour les comptes 2021.

12. Démissions, élections ou réélections des membres du comité

Selon les statuts, les membres du comité sont élus pour 3 ans et rééligibles. Après l'AG 2019, le comité était composé de **Claire-Lise Demierre** (élue en 2019), **Christophe de Reyff** (réélu pour une 3^e période en 2019), **Ulrich Schuetz** (déjà réélu en 2017) et **Yves Tricot** (élu en 2017). **Claire-Lise** et **Christophe** sont d'accord de prolonger leur mandat jusqu'à l'AG 2022 et n'ont pas besoin d'être réélus par l'AG 2021. **Ulrich Schuetz** doit malheureusement se retirer du comité pour raisons de santé. Le comité, au nom de l'assemblée générale du MDA, lui souhaite bon courage pour la suite de ses traitements et le remercie chaleureusement pour tout le travail accompli depuis de nombreuses années (et depuis 2014 au comité) et son soutien indispensable au fonctionnement du Théâtre des 4 Heures. Sa lettre de démission est lue (voir aussi la fin du **point 12**).

Le comité a par bonheur trouvé récemment une personne du théâtre pour reprendre son rôle de contact avec le comité, sans toutefois le remplacer pour sa responsabilité technique du théâtre. Il s'agit de **Marie-Michèle Andonie**, actrice régulière du Théâtre des 4-Heures et connue particulièrement pour son rôle de « la Marquise » dans la pièce *La Marquise et les bonnes manières*, jouée en 2018.

Il n'y a pas d'autres candidatures pour représenter le Théâtre des 4-Heures au comité du MDA. **Marie-Michèle Andonie est élue à l'unanimité par l'assemble pour 3 ans au comité.**

Grâce à Claire-Lise Demierre, le comité a récemment trouvé une personne du groupe des marcheurs et des marcheuses disposée à entrer au comité comme représentante de son groupe. Il s'agit de **Sophie Dahoun**. Il y a une autre candidature, en la personne de **Régina Camélique**. Étant donné que ces deux dames ont des responsabilités familiales qui les retiennent partiellement, le comité propose de les élire toutes les deux pour assurer qu'au moins une d'entre elles soit toujours présente lors des séance de comité.

Sophie Dahoun et Régina Camélique sont élues pour 3 ans au comité.

Le comité a reçu plusieurs fois **Paolo Giovannini** qui s'est annoncé comme volontaire pour rejoindre le comité comme représentant du tennis de table. Après quelques séances d'essai au comité, celui-ci a demandé un peu de temps pour lui permettre d'améliorer ses connaissances en informatique afin de pouvoir fonctionner efficacement comme membre du comité. S'il maintient sa candidature, son éventuelle élection est donc repoussée à l'AG 2022.

Sur proposition de Marie-Michèle Andonie, et en l'absence d'autres candidatures, **l'assemblée générale réélit, pour 3 ans comme Trésorier du MDA, Yves Tricot** qui remercie l'assemblée pour sa confiance.

Le comité du MDA se compose donc maintenant de 4 dames et 2 messieurs (peut-être 3 l'année prochaine), ce qui est une première de son histoire. Cela correspond très bien à la composition des membres du MDA qui compte 65% de dames.

Cependant, et le comité actuel le répète une nouvelle fois, **les fonctions de Président et de Vice-président, ainsi que de Secrétaire, sont toujours vacantes.** Des renforts supplémentaires permettraient de faciliter une redistribution des tâches du comité au cas où l'on ne trouvait toujours pas de personnalité extérieure pour le poste de Président en particulier. Un appel à des volontaires est lancé à cette assemblée. Le comité précise qu'il peut être contacté en tout temps.

Pour finir ce point des nominations, le comité demande encore à l'assemblée de soutenir sa proposition de décerner le titre de **membre d'honneur à Ulrich Schuetz**, en reconnaissance du travail fantastique qu'il a accompli pour le Théâtre des 4-Heures depuis de nombreuses années. **François Menétrey**, metteur en scène du Théâtre des 4-Heures, lit un texte poétique, intitulé « Ulrich », qui est donné **en annexe** de ce procès-verbal.

Unanimement, l'assemblée nomme Ulrich Schuetz membre d'honneur du MDA par de chaleureux applaudissements. Un diplôme de membre d'honneur du MDA-Fribourg, signé par les membres du comité, ainsi que des cadeaux lui sont remis. Ulrich remercie tout un chacun de façon émue.

13. Nomination d'une 2^e personne avec droit de signature pour l'accès aux comptes

Pour des raisons de sécurité pour l'accès aux comptes du MDA, il est important d'avoir une personne désignée pour accéder aux comptes en cas d'incapacité temporaire du Trésorier. Normalement, cette personne est le Président. Comme il n'y en a pas, il faut trouver une autre personne dans le comité qui l'avait trouvée dans la personne d'Ulrich Schuetz. Les institutions financières (comme Postfinance et la BCF) demandent que cette nomination soit protocolée dans le PV d'une assemblée générale. À la suite du Covid, il n'y a plus eu d'assemblée générale depuis avril 2019, et maintenant Ulrich doit aussi démissionner du comité. Le MDA est donc « de retour à la case départ ». Après discussions au sein du comité, le comité propose une candidate en la personne de **Claire-Lise Demierre**.

Il n'y a pas d'autres candidatures. **L'assemblée nomme Claire-Lise Demierre comme 2^e personne du comité à côté du Trésorier avec droit de signature et accès aux comptes.**

14. Démissions – admissions – remerciements aux membres méritants

En 2019, depuis la dernière AG en avril, le MDA a enregistré **6 décès, 18 démissions** et 3 retraits pour non-paiement des cotisations ; en **2020** ce sont **6 décès, 29 démissions** et 6 retraits pour non-paiement de cotisations. **Cette année, jusqu'à aujourd'hui, le MDA a encore enregistré 3 décès et 9 démissions.** Donc depuis la dernière assemblée générale d'avril 2019, le MDA a perdu 65 membres par démission et 15 par décès, soit au total **80 membres**, soit **-31%** des 256 membres en avril 2019.

Très heureusement, cela a quand même pu être partiellement compensé par l'arrivée de nouveaux membres. En **2019, depuis avril, il y a eu 18 nouveaux membres**, en **2020, 16 nouveaux membres** et, en **2021, encore 14 nouveaux membres** à ce jour, dont 10 depuis un mois, et la plupart suite à la parution du nouveau programme de Pro Senectute. Depuis la dernière assemblée générale, le MDA a donc gagné **48 nouveaux membres**, mais, en en ayant perdu 80, au final le MDA accuse une **diminution nette de 32 membres (-13%), avec un effectif actuel de 224 membres.**

Il importe que chacun fasse autour de lui de la réclame pour le MDA. Note collaboration avec Pro Senectute est déjà prometteuse. Il n'y a pas de questions. **L'assemblée prend acte tacitement de cet état des membres.**

15. Programme d'activités pour la fin de 2021 et début 2022

Les **visites de la cathédrale** proposées par le **chanoine Claude Ducarroz** ont pu avoir lieu, avec 10 personnes, le 28 septembre, 11, le 7 octobre, et 13, le 8 octobre. Toutes et tous ont pu profiter des grandes connaissances du chanoine Claude Ducarroz sur « sa » cathédrale. Des photos souvenirs sont visibles sur le site Internet du MDA.

Le comité prévoit cette année le **traditionnel repas de Noël en date du mercredi 15 décembre** ici même à L'Escale, avec concert-apéritif dès 11 h 15 et repas en commun dès 12 h 45. L'orateur invité sera **M. Hugo Fasel**, ancien conseiller national et ancien directeur de Caritas Suisse. L'invitation à ce repas suit prochainement.

Enfin, un **concert de la chorale ouvert à tous** est prévu à **l'église St-Paul au Schoenberg le dimanche 19 décembre à 17 h**. Merci de noter cette date. Un tel concert avait eu lieu en décembre 2019 avec un très grand succès.

La prochaine assemblée générale devrait avoir lieu en avril 2022. Le prochain **concert-spectacle annuel du MDA est déjà fixé au dimanche 22 mai 2022 à Belfaux** et la **sortie de printemps vers fin juin (en principe au Lac de Vouglans, en France)**. Des informations détaillées seront envoyées en temps voulu.

16. Propositions individuelles et divers

En dehors de la proposition de révision du règlement du « Fonds de Jubilé du MDA-Fribourg », émanant de Philippe Brunschwig, aucune proposition des membres n'est parvenue dans le délai prescrit du 14 octobre. Personne n'a encore quelque chose à ajouter sous ces « divers ». Le **Président clôture officiellement cette assemblée** en remerciant les personnes présentes pour leur patience. La longueur inhabituelle de cette AG a été due au regroupement de deux années dans une seule assemblée.

Présentation par notre orateur invité, Monsieur Robert Bolognesi

Le **Président** de l'assemblée a le plaisir et l'honneur de présenter l'orateur du jour, **M. Robert Bolognesi**. Son curriculum vitae, que l'on trouve facilement sur internet, est très impressionnant :

M. Bolognesi, qui est né en 1960, donc encore un peu trop jeune pour rejoindre le MDA, a fait une **thèse de doctorat en informatique à l'EPFL**, ainsi qu'un **diplôme d'Habilitation à diriger des Recherches à l'Université des Sciences à Grenoble**, et a aussi un **doctorat en géographie obtenu à Grenoble** avec les félicitations spéciales du président de l'Université.

Il y aurait encore bien d'autres compétences et expériences à mentionner que l'on ne peut pas toutes citer. Depuis 1999, Monsieur Bolognesi est directeur du **bureau d'étude Meteorisk** à Sion.

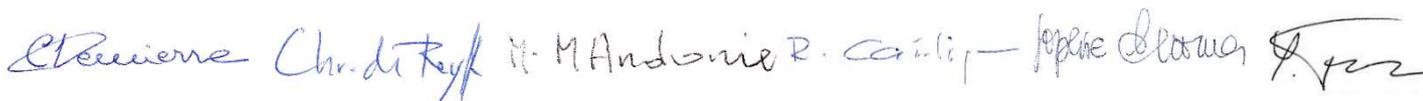
Le **Président** lui passe la parole et le micro pour qu'il nous parle **des risques météorologiques et de leur évolution avec les changements climatiques**.

Après cet exposé, il y a quelques questions. Le **Président** remercie chaleureusement **Monsieur Bolognesi** d'avoir pris le temps de venir nous parler lors de notre assemblée et lui remet un cadeau de la part du MDA.

Il remet aussi un cadeau fleuri à **Mme Anne Maillard**, d'une part, pour son soutien de longue date au MDA, via la Banque Cantonale de Fribourg, et aussi parce que c'est grâce à elle que nous avons pu avoir un orateur de cette qualité lors de notre assemblée.

Toute l'assistance est enfin conviée à partager une petite collation pour conclure cette journée. Le **Président** remercie tout le monde et souhaite à chacun de se bien porter, en gardant le Covid et autres maladies à distance.

le (nouveau) Comité du MDA Fribourg :



Cl.-L. Demierre
Chorale

Chr. de Reyff
Orchestre

M.-M. Andonie
Théâtre

R. Camélique
Marcheurs/euses

S. Dahoun

Y. Tricot
Trésorier

Annexes :

- comptes et bilan 2019
- comptes et bilan 2020
- budget 2021
- version actuelle des Statuts du MDA-Fribourg
- hommage à Ulrich Schuetz

Rédaction: Christophe de Reyff, le 26 novembre 2021